

1215 376
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GOUVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. C. J. CHANEL

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE 26 novembre 1923.



GAYENNE
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1923

MANIOC.org

Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

376
AG

CONSULTATION
SUR PLACE

376

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

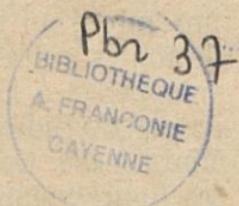
M. C. J. CHANEL

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

À L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 26 novembre 1923.



Messieurs les Conseillers généraux,

Lorsque, le 12 août dernier, la confiance de M. le Ministre des Colonies m'appelait au Gouvernement de la Guyane française, je voyais se réaliser un de mes désirs les plus chers.

En effet, notre vieille Colonie d'Amérique exerçait sur moi, depuis quelques années, une sorte d'attraction ; je m'étais attaché à lire son histoire, à suivre sa carrière souvent héroïque, parfois douloureuse. Et, pour elle, en moi, une affection profonde était née.

La joie, de me voir Guyanais, si sincère à son origine, est devenue plus vive encore après le bienveillant et cordial accueil que m'a réservé la population dont vous êtes les élus.

Comment, dans de telles conditions, ne pas me donner tout entier à l'œuvre, qu'avec votre collaboration je puis, je dois entreprendre ?

MANIOC.org

Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

Je crains, Messieurs, de paraître peu qualifié encore pour vous parler, comme j'espère qu'il me sera donné plus tard, des questions vitales qui vous intéressent. Mais, je tiens à vous dire tout de suite que vous avez au milieu de vous, depuis le 17 novembre, un homme de la meilleure volonté qui, au-dessus de toutes autres considérations, s'attachera, avant tout, à développer et à faire prospérer la Guyane; un homme tout imprégné de l'admirable formule en laquelle l'éloquence de notre Ministre des Colonies synthétisait récemment les devoirs de ses Représentants Outre-Mer.

« SAVOIR : OSER, AGIR. »

Messieurs, je m'efforcerai de savoir; j'oseraï, j'agirai, vous en avez ma parole.

* * *

Au cours de cette session de votre Assemblée, nombre de problèmes vont retenir vos esprits. J'attire votre attention d'une façon toute spéciale sur les questions d'outillage économique dont le Grand Colonial dont je viens de parler a tracé un plan magistral actuellement pendant devant les Chambres.

Dans ce plan, la Guyane française paraît ne tenir qu'une faible place. C'est, certainement, Messieurs, parce que M. Albert SARRAUT a voulu ne nous donner que des indications et nous laisser le soin de compléter le chapitre qui nous intéresse.

Nous nous y attacherons, si vous le voulez bien et je me permettrai de vous donner, sans délai, mon opinion sur trois des plus importants problèmes qui se posent pour la Guyane, quand on parle de son développement économique :

Le premier de ces problèmes, est celui de la construction de la Route coloniale n° 1. J'ai l'intention de pousser activement ce travail de première utilité, d'y consacrer une partie des ressources que votre Assemblée affectera aux travaux publics et d'y faire collaborer étroitement l'Administration pénitentiaire, notamment pour la section « SAINT-LAURENT-MANA ».

Le deuxième problème est celui de l'établissement de la voie ferrée. Nous venons d'entrer dans la première période de réalisation. En effet, la mission d'études a récemment regagné Cayenne, après avoir terminé ses travaux sur place. Bientôt la Colonie sera en possession d'un projet complètement étudié,

chiffré, lequel nous permettra de discuter sur des bases précises la possibilité de mise en train de cette œuvre considérable.

Enfin, la question de l'aménagement du Port de Cayenne doit être complètement étudiée. Dès l'arrivée de l'ingénieur dont j'ai obtenu l'affectation, nous pourrons entrer dans les détails techniques de cette importante affaire et prendre à son égard une position bien nette.

D'autres travaux d'intérêt général, si de moindre importance, doivent être exécutés cette année. Je vous les soumettrai dans un instant, après vous avoir exposé la situation financière de la Colonie et entretenu d'une question, qui depuis quelque temps, semble préoccuper particulièrement l'opinion publique aussi bien dans la Métropole qu'en Guyane.

Cette question est celle du concours que l'Administration pénitentiaire doit apporter au développement de ce pays. Et, bien que le fonctionnement de cet important service, sa réglementation, échappent à la compétence de cette Assemblée, mon silence, à son sujet, pourrait, à l'heure actuelle, vous surprendre et je dois à tous mon opinion.

Messieurs, cette opinion est bien nette. Je répéterai, je crois, une phrase trop souvent prononcée en affirmant que l'installation, en Guyane des services pénitentiaires n'a pas eu, pour la Colonie, les heureux résultats que l'on était en droit d'espérer, que le Législateur avait escomptés, en raison des sacrifices consentis et au sujet desquels il a fréquemment manifesté sa volonté très précise.

Il semble pourtant que le but si clairement indiqué aurait pu être atteint. D'aucuns vous diront même qu'un résultat de cet ordre aurait été l'équitable contre-partie de cette sorte de désavantage dont souffre la Guyane du fait de l'installation sur son territoire des services en cause. J'estime, pour ma part, et je vous parlerai sans détours, sachant que ma voix franchira les portes de cette enceinte, que l'Administration pénitentiaire est défaillante et cela pour des causes souvent profondes, parfois très simples, extérieures ou locales, dont elle ne doit pas peut-être supporter l'entièvre responsabilité, que je n'ai du reste, pas à exposer ici mais auxquelles il faut remédier.

Il me paraît nécessaire, indispensable, que la Colonie trouve dans les services de la transportation le concours le plus entier, le plus efficient, j'ajoute le plus loyal, pour l'œuvre que nous

avons à entreprendre ou à poursuivre. Je suis certain — et j'ai déjà la preuve que les hauts fonctionnaires du Département des Colonies, mes grands Chefs, ne s'avançaient pas trop quand ils me l'affirmaient en me confiant de précieuses directives, — je suis certain, dis-je, qu'il existe, à tous les degrés de la hiérarchie de l'Administration pénitentiaire, des esprits désireux de réformes, avides de bien faire, des volontés aussi ardentes que réfléchies, prêts à se donner de tout cœur à une œuvre de progrès. Je les connaissais déjà et les apprécie maintenant mieux encore. Appuyé sur leur haute compétence, laquelle étayera une action que rien ne pourra lasser, je m'attacherai à faire disparaître chez certains un regrettable esprit de routine, à faire éclater l'étonnante armature de règlements souvent inapplicables, presque toujours surannés qui entravent et brisent toute initiative. Je préparerai, en soumettant à votre Assemblée les parties qui l'intéressent, un plan de réformes lequel permettra enfin à l'Administration pénitentiaire de donner la mesure réelle de sa valeur de « Vivre avec la Colonie » et j'ajouterai de vivre économiquement, d'apporter, comme tant de ses fonctionnaires le souhaitent, répondant ainsi au désir très net du Département, d'apporter, enfin, la pierre journalière à l'édifice de notre prospérité dont j'entends poursuivre la construction.



Je reviens, Messieurs, à la situation financière de la Colonie, au projet de budget qui vous est soumis ainsi qu'à des projets d'augmentation de taxes qui vous sont proposés.

Un exposé précis de cette situation doit vous être présenté. En effet, pour travailler dans le domaine qui est ouvert à notre action, pour entreprendre la réalisation du plan que je vous soumets et que nous compléterons d'un commun accord beaucoup d'argent sera nécessaire.

Il nous faut donc, Messieurs, des finances saines, et c'est là, pour la Guyane, une question sinon grave, du moins de particulière importance.

Il est donc de mon devoir étroit de vous exposer la situation financière telle quelle se présente, de vous mettre en face d'un bilan des plus précis.

1^e SITUATION FINANCIÈRE.

Au 31 mai 1923, la situation était la suivante:

Le déficit de l'exercice 1921 s'était élevé à ...	434,816.83
et celui de 1922 à	989,059.05
Soit au total.....	1,423,875.88

La Colonie n'a, pour faire face à cette situation, que l'avoir de sa Caisse de réserve dont l'actif est de 293,066.79 se décomposant comme suit:

Numéraire	57,066.79
Douze mille francs de rentes 3 0/0 qui, au cours moyen de 59 francs donnent un capital de	236,000. »

En définitive, nous devons donc constater un manquant de :

$$1,423,875.88 - 293,066.79 = 1,130,809 \text{ fr. 09.}$$

Il s'agit là d'une situation troublante, née de circonstances diverses et qui ne saurait être imputée à quiconque. Je vous prie de retenir, en effet, que les exercices 1921 et 1922 ont eu à supporter les rappels de solde qui se sont élevés à 2,000,000 fr. en chiffres ronds.

Cette situation, objet de mes préoccupations, exige des remèdes qui, pour le moment, du moins, ne doivent à mon avis, être recherchés que dans l'augmentation de la quotité de certaines taxes existantes. Car, je n'estime pas qu'il puisse être question actuellement, de recourir à des mesures d'un ordre tout nouveau.

Ces mesures nécessiteraient, en effet, une étude approfondie tant pour leur base que pour les conditions de leur application, leurs incidences etc... et, dans le délai restreint qui m'était imparti, il ne pouvait être question pour moi de rechercher de telles créations. Mais, il est dans mes intentions d'étudier, en collaboration avec votre Assemblée, des projets de cet ordre. J'estime qu'il est indispensable que dans un laps de temps très restreint nous puissions être à même de constater la parfaite santé de nos finances. C'est vous dire, Messieurs, que j'espère arriver à cet heureux stade sans être amené à emprunter soit en France, soit à notre Banque locale.

Je ne crois pas, du reste, que cette opération devienne obligatoire. Elle me semblerait, pour le moment, fort délicate et bien lourde de conséquences. Si, cependant, elle s'imposait, je serais conduit à vous soumettre certaines idées particulières à ce sujet et qui, se basant sur le principe de la solidarité des Colonies, nous mettraient sans doute à même d'obtenir les sommes jugées nécessaires, en diminuant considérablement les charges qui en résulteraient pour la Guyane.

J'ajouteraï, puisque, je parle d'équilibre financier, qu'il est de mon devoir d'attirer votre haute attention sur l'obligation d'une politique de stricte économie, basée sur une étude serrée des possibilités de réduction des dépenses qui incombent à notre budget.

* * *

Pour être complet sur la question financière, il m'appartient, maintenant, de vous donner un aperçu de la marche de l'exercice courant :

Au 30 septembre, la situation était la suivante :

RECETTES.	Titres émis.....	5,729,159 ^f 40
	Recouvrements effectués.....	<u>4,921,904.05</u>
	Restes à recouvrer.....	807,255.35
DÉPENSES.	Mandats émis.....	5,786,355.80
	Paiements effectués.....	<u>5,077,553.61</u>
	Restes à payer.....	708,802.19

La balance était donc la suivante :

Recouvrements effectués.....	4,921,904 05
Paiements effectués.....	<u>5,077,553.61</u>
Déficit apparent.....	155,649.56

Au 1^r novembre,

Les tires émis s'élèvent à.....	6,833,800.74
Les mandats émis à.....	<u>6,814,268.93</u>
d'où une balance favorable apparente de...	19,531.78

Si j'ajoute que tout laisse supposer que les plus-values des recettes douanières constatées en octobre dernier se continueront jusqu'à la fin de l'année, je crois pouvoir dire que notre exercice se présentera dans d'assez bonnes conditions.

Toutefois, je ne puis savoir exactement, à ce jour, quel sera le montant des restes à recouvrer à la fin de l'exercice. Je ne puis, non plus apprécier si nos provisions constituées en France seront suffisantes.

Peut-être y aura-t-il dans ces conditions, déficit, mais, alors, ce déficit sera de faible importance.

Et, cependant, l'exercice 1923 a eu à faire face à certaines dépenses non prévues au budget: frais occasionnés par la Mission de chemin de fer et mise en état du Lazaret. De plus, il a été permis, pour donner satisfaction aux désirs légitimes exprimés par les Corps élus et les représentants du commerce, d'édifier sur les quais un hangar supplémentaire destiné à abriter les marchandises venant de l'extérieur.

Un poste de T. S. F. a été installé à l'Oyapoc et fonctionne, actuellement. Cette question de T. S. F. locale fera, de ma part, l'objet d'une étude particulière.

II. — PROJET DE BUDGET.

Dans le projet de budget qui vous est soumis, il n'a pas été fait état, intentionnellement, des augmentations de taxes qui vous sont proposées. Il serait prudent, en raison de la situation signalée ci-dessus, de réserver une part importante des recettes nouvelles pour compléter l'avoir de notre Caisse de réserve et pour atténuer, dans une certaine mesure, le solde débiteur des exercices antérieurs. Je compte, à ce sujet, sur votre connaissance approfondie des besoins du pays pour faire une répartition judicieuse de ces recettes supplémentaires.

Pour le détail de mes propositions, l'exposé des motifs vous fournira toutes indications utiles.

Je vous demanderai, alors que vous étudierez cette question, de retenir l'urgence de quelques travaux.

Si je vous ai parlé, en effet, au début de cet exposé, des grands travaux dont la Guyane envisage l'exécution, il me paraît de plus, indispensable de prévoir pour cette année certains ouvrages d'une indéniable utilité. Ce sont :

L'aménagement supplémentaire de notre établissement secondaire, qui, dans un avenir rapproché (la classe de seconde a été ouverte cette année) doit devenir un collège de plein exercice ;

L'étude de l'extension et de l'amélioration des formations sanitaires, et notamment : la continuation des travaux entrepris pour la mise en état du Lazaret et la réfection partielle tout au moins de la Léproserie ;

L'installation d'un Laboratoire d'agriculture.



Pour tout ce programme, Messieurs, qui n'a du reste, rien de limitatif, je m'excuse de ne vous apporter aucune proposition de crédit. Je me suis, en effet, trouvé, à mon arrivée, en présence d'un projet de plan de campagne qui ne comporte pas de devis : M. le Gouverneur intérimaire Cantau, dont vous avez pu apprécier la haute compétence et le dévouement aux intérêts de la Colonie n'a pu, comme moi-même, faire exécuter à ce point de vue, un travail complet. Combler cette lacune regrettable due à une cause de force majeure sera la première tâche de l'Ingénieur, Chef de service, de même qu'il lui appartiendra de faire exécuter dans la limite des crédits globaux que vous déterminerez, et dans leur ordre d'urgence, les travaux que fixera le plan de campagne.



Retenez, aussi, Messieurs, que nous aurons, dans le courant de l'année prochaine, à solder le reliquat des sommes dues à la mission de chemin de fer.

III. — AUGMENTATION DE TAXES.

Des rapports spéciaux vous sont fournis, l'un sur la taxe de consommation intérieure sur les tabacs ; l'autre relatif au droit de circulation sur la gomme de balata et sur l'essence de

bois de rose. La Chambre de commerce consultée, a émis un avis favorable.

IV. — AFFAIRES DIVERSES.

J'en retiens tout particulièrement deux.

La première est relative à la réorganisation du Collège, la seconde à la question des assurances maritimes.

Pour la réorganisation du Collège qui doit faire l'objet d'un décret, il s'agit d'une affaire déjà ancienne qui revient devant vous aujourd'hui pour une mise au point définitive.

Enfin, pour les assurances maritimes, le rapport spécial qui vous est soumis vous fournira toutes explications nécessaires.

* * *

Messieurs,

Je ne terminerai pas cet exposé sans vous assurer à nouveau de mon désir profond d'être en Guyane française, le bon ouvrier.

Vous trouverez, peut-être mon programme insuffisamment étayé, trop bref; mais il me paraîtrait bien osé de faire miroiter à des yeux aussi avertis que les vôtres, des espérances que l'avenir pourrait infirmer. Il me semble meilleur, alors que je ne suis pas encore en pleine compétence, de rester au-dessous des possibilités, quand bien même ces possibilités revêtiraient déjà un caractère de quasi-certitude et de réservé la part qui doit revenir à une étude assidue, approfondie, complète.

Je préfère, du reste l'action à la parole, les résultats aux trop faciles promesses.

Pour exécuter le programme que je vous soumets, je vous demande de me conserver une collaboration étroite et constante.

Respectueux des droits de cette Assemblée, j'ai pour but principal de travailler en toute indépendance réciproque avec

— 10 —

les représentants du peuple à la prospérité de la Guyane française, partant, à la grandeur de la Patrie.

Messieurs, je déclare ouverte votre session ordinaire de 1923.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Guyane française !



